

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce mardi 16 mai 2023 à 17h45. Le conseil siégeant en séance extraordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillère, Vivian Beausoleil et Manon Charbonneau ainsi que messieurs les conseillers Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant tous été convoqués par avis de convocation le 11 mai 2023.

Absents : Nicole Gravel et Alain Prescott

ORDRE DU JOUR

1-PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LA VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

résolution no. 2023-05-154

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Mme Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels à titre de représentante de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédents criminels des salariés et de tous les bénévoles ou travailleurs de notre Municipalité au niveau du service des loisirs, qui pourraient être en contact avec une personne vulnérable tel que défini dans le protocole d'entente et qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leur antécédent criminel par la Sûreté du Québec. Nous désignons Mme Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière et Koraly Gervais, coordonnatrice des loisirs sportifs et culturels à titre de substituts pour accomplir les fonctions reliées aux demandes de filtrage.

2-EMBAUCHE EMPLOYÉE À LA GUÉRITE DU DÉBARCADÈRE

résolution 2023-05-155

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'embauche de M. Paul-André Jetté à la guérite du débarcadère du rang Saint-Augustin aux conditions établies avec le candidat. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

3-VENTE EMBARCATIONS NAUTIQUES – GESTION DU LAC MASKINONGÉ

A- BATEAU SUMAPRO 1998

résolution no 2023-05-156

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la vente du bateau Sumapro usagé 1998 U155 #QCU15505H798, incluant la remorque (moteur Mercury 50H 2013) au coût de 7 800\$ plus taxes auprès de madame Katherine Fortin.

B- MOTOMARINE SEA-DOO 2015

résolution no 2023-05-157

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la vente de la motomarine Sea-doo

2015 Spark2UP 900HO (3 cylindres) #YDV42701C515 au coût de 2 000\$ plus taxes auprès de l'entreprise *Marina Mandeville*.

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.

Et la séance est levée à 17 h 57

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon